



COMITE SYNDICAL DU PETR VIDOURLE CAMARGUE
Compte-rendu de la réunion du 6 avril 2022
à Aimargues

Séance du 6 avril 2022

Date de convocation : 29 mars 2022

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 22 puis 23 titulaires, 8 suppléants

Membres votants présents : 22 puis 23 titulaires, 6 suppléants + 1 par procuration

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 8 (M. Crauste à Mme Bouillevaux-Bréard, M. Vigouroux à M. Penin, M. Bernard à M. Penin, Mme Perrigault-Launay à M. Féline, M. Vianet à Mme Rosier-Dufond, M. Périssé à M. Géraud, Mme Pradeille à M. Bénézech, Mme Nectoux à M. Gras, Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 1 (Mme Dhuisme à M. Martinez)

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 38

Le quorum est atteint en application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 :
29/58 présents à l'ouverture de la séance, puis 30/58 en cours de séance.

L'an deux mille vingt-deux, le six avril, à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Olivier Penin, Thierry Féline, Josiane Rosier-Dufond, Katy Guyot, Bruno Pascal, Mylène Cayzac, Jérémy Pérédès, Jean-Paul Géraud, Angel Pobo, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Patrick Bénézech, Thierry Agnel, Agnès Roy, Pierre Martinez, Véronique Martin, Béatrice Leccia, Fabienne Dhuisme (en cours de séance), Ivan Couderc, François Granier, Alain Théron, Jérôme Boisson, Denis Devriendt,

Suppléants présents avec voix délibérative : Pascale Bouillevaux-Bréard, Didier Lebois, Alain Reboul, André Mégias, Isabelle Debrie, Marie Pellet-Laporte, Dominique Lonvis,

Suppléants sans voix délibérative : Sonia Aubry (titulaire présent)

Absents excusés :

Robert Crauste, Lucien Vigouroux, Claude Bernard, Laure Perrigault-Launay, Florent Martinez, Régis Vianet, Marielle Népoty, Chantal Villanueva, Jean Denat, Annick Chopard, André Brundu, , Joël Téna, Jean-Paul Franc, Cyril Périssé, Magali Pradeille, Michel Chambelland, Pascale Fortuna-Deschamps, Agnès Nectoux, Alexandra Bruguier, Sandrine Guy, Pierre Soujol, Patrice Spéziale, Fabrice Fenoy, Jacques Gravegeal, Martine Dubayle-Calbano, Isabelle De Montgolfier, Hervé Dieulefes, Loïc Fataccioli,

Conseil de développement :

Bernard Rouger,

Excusés : Claude Constant, Mélanie Giron

Paierie Départementale du Gard :

Nicolas Sauzet

Administration :

Maxime Charlier Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine Bazile Assistante de direction.

M. le Président Pierre Martinez donne la parole à M. Mégias qui excuse le Maire M. Franc, retenu par ailleurs.

M. Martinez ouvre la séance par un mot d'accueil et remercie M. Nicolas Sauzet , inspecteur de la Paierie départementale du Gard, de sa présence, puis il vérifie le quorum et donne lecture des procurations.

Quorum : Le quorum étant vérifié, la séance peut commencer.

Désignation d'un secrétaire de séance

Il s'agit dans un premier temps de désigner un secrétaire de séance. M. Olivier Penin est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Résultat du vote :

Vote pour : 38

Abstention : 0

Vote contre : 0

Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 16/02/2022

Ensuite le compte rendu du comité syndical du 16 février 2022, validé par le secrétaire de séance M. Adrien Ruy et M. Le Président le 18 février 2022 est soumis à approbation.

Résultat du vote :

Vote pour : 38

Abstention : 0

Vote contre : 0

Informations sur le Bureau syndical du 22 mars 2022, délibérations prises par délégation :

- Demande de financement au titre du dispositif LEADER-Animation du GAL 2022
- Demande de financement de soutien à l'ingénierie 2022 à la Région
- Demande de financement au titre du dispositif LEADER - Plan soutien manades
- Demande de financement au titre du dispositif DLAL FEAMPA - Animation GALPA 2022

L'ordre du jour est rappelé :

- Délibérations :
 1. Approbation du compte de gestion 2021
 2. Approbation du compte administratif 2021
 3. Affectation des résultats de l'exercice 2021
 4. Propositions budgétaires 2022
 5. Désignation des délégués au comité de sélection FEAMPA 2022-27
 6. Evolution du poste de chargé de mission Plan Alimentaire Territorial
 7. Renouvellement du contrat territorial Occitanie et des programmes européens territorialisés
- Questions diverses :

La séance est ouverte.

DELIBERATIONS :

1 - Approbation du compte de gestion 2021

Rapporteurs : M. Thierry Agnel

Exposé :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, les mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par la Payeuse départementale,

- Après s'être assuré que la receveuse a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au compte administratif de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,
- considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver le compte de gestion de Mme la Payeuse Départementale du Gard pour l'exercice 2021 qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Il n'y a pas de question particulière des élus du Comité syndical.

Résultat du vote :

Vote pour : 38

Abstention : 0

Vote contre : 0

2 - Approbation du compte administratif 2021

Rapporteurs : M. Thierry Agnel

Exposé :

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2021 sous la présidence de M. le Président, Pierre Martinez.

Les résultats de l'exercice 2021 dont le détail est joint au présent rapport s'établissent ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Investissement	9 337.25 €	9 967.42 €	+ 630.17 €
Fonctionnement	413 640.91 €	414 017.33 €	+ 376.42 €

Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2021 à reporter au budget primitif 2022 :

Investissement (report exercice 2020 + résultat exercice 2021) : 107 040.29 € + 630.17 € = + 107 670.46 €

Fonctionnement (report exercice 2020 + résultat exercice 2021) : 147 203.09 € + 376.42 € = + 147 579.51 €

Ces chiffres sont en conformité pour les deux sections avec le compte de gestion 2021 de Madame la Payeuse Départementale du Gard, comptable du PETR.

M. Agnel confirme la bonne gestion et les résultats positifs qui s'inscrivent dans la continuité.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter le Compte administratif 2021 du PETR Vidourle Camargue.

Monsieur le Président quitte la séance pendant le débat et le vote. Porteur d'un pouvoir, le nombre de voix passe de 38 à 36.

Le Comité syndical n'a pas de remarques.

Résultat du vote :

Vote pour : 36

Abstention : 0

Vote contre : 0

Monsieur le Président réintègre la séance.

3 - Affectation des résultats de l'exercice 2021

Rapporteurs : M. Thierry Agnel

Exposé :

Après avoir pris connaissance du résultat de clôture du compte administratif 2021 qui fait apparaître :

- un résultat cumulé de fonctionnement de : 147 203.09 € + 376.42 € = + 147 579.51 €

- un résultat cumulé d'investissement de : 107 040.29 € + 630.17 € = + 107 670.46 €

Conformément aux procédures induites par l'instruction budgétaire M14, il appartient au Comité Syndical de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement.

Compte tenu des projets d'investissement du PETR en 2022 et compte tenu du résultat d'investissement 2021, le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 est repris en totalité en section de fonctionnement sur le budget 2022.

M. Agnel rappelle que les missions du PETR, basées essentiellement sur l'ingénierie territoriale, ne demandent pas d'investissements particuliers.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter cette proposition,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Les membres du Comités syndical n'ont pas d'oppositions à cette proposition.

Résultat du vote :

Vote pour : 38

Abstention : 0

Vote contre : 0

4 - Propositions budgétaires 2022

Rapporteur : M. Thierry Agnel

Exposé :

Lors de sa séance du 16 février 2022, le Comité syndical a débattu sur les orientations budgétaires du PETR Vidourle Camargue pour l'année 2022.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif soumis à adoption pour l'exercice 2022. La présentation, ci-jointe, expose les grandes orientations de ce budget.

Comme les années précédentes il est proposé de voter le budget par chapitre.

Recettes budgétaires 2022 :

Le budget primitif 2022 proposé prend en compte les résultats de l'année 2021 soit :

- un résultat de fonctionnement de : + 376.42 €

- un résultat d'investissement de : + 630.17 €

Pour un cumul total au regard des années précédentes à reporter de :

- + 147 579.51 € en fonctionnement

- + 107 670.46 € en investissement

Section de fonctionnement :

Les chapitres de recettes de fonctionnement ouverts pour 2022 sont les suivants :

Chapitre 70 Produits des services : 14 000.00 €

Chapitre 74 Dotations et participations : 542 794.90 €

Chapitre 75 Autres produits gestion courante : 5.00 €

Chapitre 77 Produits exceptionnels : 1 000.00 €

Chapitre 013 Atténuation de charges : 500.00 €

Chapitre 002 Résultat reporté : 147 579.51 €

Pour un total de : 705 879.41 €

Section d'investissement :

Les chapitres de recettes d'investissement ouverts pour 2022 sont les suivants :

Chapitre 10 Dotation fonds divers Réserves : 1 500.00 €

Chapitre 040 Opération d'ordre entre sections : 9 235.33 €

Chapitre 001 Excédent antérieur reporté : 107 670.46 €

Pour un total de : 118 405.79 €

Dépenses budgétaires 2022 :

Section de fonctionnement :

Les chapitres de dépenses ouverts pour 2022 sont les suivants :

Chapitre 011 Charges à caractère général : 210 644.08 €

Chapitre 012 Charges de personnel : 450 000.00 €

Chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement : 25 000.00 €

Chapitre 042 Opération d'ordre entre sections : 9 235.33 €

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 9 000.00 €

Chapitre 66 Charges financières : 1 000.00 €

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 1 000.00 €

Pour un total de : 705 879.41 €

Section d'investissement :

Les chapitres de dépenses ouverts pour 2022 sont les suivants :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 50 000.00 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 68 405.79

Pour un total de : 118 405.79 €

Le budget primitif 2022 du PETR Vidourle Camargue s'équilibre :

- en section de fonctionnement à : 705 879.41 €

- en section d'investissement à : 118 405.79 €

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, le budget 2022 présenté par M. Agnel répond aux missions et aux projets portés par la structure. La totalité des postes ouverts étant maintenant pourvus, le chapitre 012 présente une augmentation par rapport à 2021. Les recettes de fonctionnement s'y rapportant sont également en augmentation. Les autres chapitres restent stables.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter le principe d'un vote par chapitre des dépenses et des recettes,
- D'adopter les propositions budgétaires 2022 récapitulées sur les documents joints,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Il n'y a pas de question du Comité syndical.

Résultat du vote :

Vote pour : 38

Abstention : 0

Vote contre : 0

5 - Désignation des délégués au comité de sélection FEAMPA 2022-27

Rapporteur : M. Pierre MARTINEZ

Exposé :

Le PETR Vidourle Camargue est dépositaire d'un dossier de candidature au fonds européen DLAL FEAMPA 2021-27 en faveur de la pêche et de l'aquaculture remis à l'autorité de gestion le 12 juillet 2021.

Une convention de mise en œuvre des mesures DLAL FEAMPA sur le territoire du GALPA va être prochainement élaborée. Parmi les obligations pour la signature de la convention, le PETR doit désigner ses représentants au Comité de sélection qui aura la charge la gestion du FEAMPA et l'attribution des subventions aux projets déposés auprès du GALPA. Celui-ci est composé de la façon suivante suite aux désignations en cours des différents représentants :

Répartition des sièges au comité de sélection FEAMPA 2021-2027			
Sièges	Collèges	Institutions	Représentants
Public 8 sièges	Collège des élus 7	Présidence du PETR Vidourle Camargue	Titulaire / Suppléant
		PETR Vidourle Camargue	Titulaire / Suppléant
		Commune du Grau du Roi	Titulaire / Suppléant
		Commune du Grau du Roi	Titulaire / Suppléant
		CC Terre de Camargue	Titulaire / Suppléant
		CC Petite Camargue	Titulaire / Suppléant
		CC Pays de Lunel	Titulaire / Suppléant
		Port Camargue	Titulaire / Suppléant
Privé 11 sièges	Collège des professionnels 5	Pêcheur professionnel	Titulaire / Suppléant
		Coopérative des pêcheurs	Titulaire / Suppléant
		Coopérative des pêcheurs	Titulaire / Suppléant
		Professionnel du tourisme	Titulaire / Suppléant
		Professionnel chantier naval	Titulaire / Suppléant
	Collège des associations 2	Association	Titulaire / Suppléant
		Association	Titulaire / Suppléant
	Collège des socio-professionnels 4	Comité Régional des pêches	Titulaire / Suppléant
		Comité Départemental des pêches	Titulaire / Suppléant
		Organisme des Producteurs du SUD	Titulaire / Suppléant
		Prud'homie	Titulaire / Suppléant

Le Président du PETR est membre de droit du Comité de sélection en tant que titulaire.

Il convient de désigner les élus du comité syndical pour siéger au comité de sélection FEAMPA soit 1 vice-président(e) et 1 titulaire et 1 suppléant(e).

Pour information, les EPCI Terre de Camargue, Petite Camargue et Pays de Lunel ont souhaité siéger au comité de sélection et sont également appelées à désigner leurs représentants.

Se portent candidats :

- Vice-président : Olivier Penin
- Titulaire : François Granier
- Suppléant : Josiane Rosier-Dufond

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver la liste des candidatures proposées,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote :

Vote pour : 38

Abstention : 0

Vote contre : 0

6 - Evolution du poste de chargé de mission Plan Alimentaire Territorial

Rapporteur : M. Pierre MARTINEZ

Exposé :

Le 7 avril 2021, le comité syndical approuvait l'émergence d'un Plan Alimentaire à l'échelle du PETR pour répondre à la fois aux objectifs du Plan National Alimentaire et aux objectifs des programmes régionaux ayant trait à l'agriculture, l'alimentation et/ou le développement durable qui existent sur le territoire et mettre en cohérence l'ensemble des démarches locales liées à l'alimentation.

Afin de mener cette mission, un poste non-permanent de type « contrat de projet » à temps complet à raison de 35h hebdomadaires de catégorie A sur le grade d'attaché territorial, a été ouvert et financé pour 1 an dans le cadre du Plan de Relance sur le dispositif « Volontariat Territorial en Administration » (VTA) et le dispositif LEADER.

En Comité syndical du 15 décembre 2021, la candidature du PETR Vidourle Camargue à l'appel à projets Plan Alimentaire Territorial (PAT) lancé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a été approuvée.

Sur 80 candidatures déposées à l'échelle nationale, le PAT du PETR fait partie des 25 territoires qui sont l'objet d'une reconnaissance par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, soutenant ainsi leur déploiement sur le territoire en leur donnant plus de visibilité. La mission maintenant reconnue et labellisée par le Ministère bénéficie de financements (59 000€ environ) permettant d'envisager son développement jusqu'en décembre 2024.

De plus, la non prise en compte de l'ancienneté acquise dans le cadre d'un contrat de type « contrat de projet » dans la carrière publique dessert fortement les agents contractuels.

M. Martinez propose que le poste non-permanent de type « contrat de projet » évolue en un poste permanent de Cat. A, grade d'Attaché territorial, aux fonctions d'animateur du Plan Alimentaire Territorial, permettant ainsi de renforcer la présence opérationnelle auprès des porteurs de projets et permettant un appui renforcé aux communes et communautés de communes du PETR.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'ouvrir un poste permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaires de catégorie A sur le grade d'attaché territorial,
- De fermer le poste non-permanent de type « contrat de projet » à la fin du CDD en cours,
- D'inscrire ces modifications au tableau des emplois et des effectifs de la collectivité,
- De prévoir les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre globalisé 012 du budget 2022 et des budgets suivants,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Comité syndical approuve la demande.

Résultat du vote :

Vote pour : 38

Abstention : 0

Vote contre : 0

7 - Renouvellement du contrat territorial Occitanie et des programmes européens territorialisés

Rapporteur : M. Pierre MARTINEZ

Exposé :

Dans le cadre de sa délibération en date du 16 décembre 2021 pour l'approbation des orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028, le Conseil Régional affirme la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire.

Le lancement de cette nouvelle génération de contrats intervient dans le même temps que l'élaboration de la nouvelle génération des programmes européens.

Pour la période 2021-2027, la Région Occitanie est confirmée comme autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE+. Le projet de règlement des fonds européens prévoit qu'une part des crédits FEDER doit être programmée au profit de Démarches Territoires Intégrées (Objectif stratégique n° 5 du FEDER).

La Région sera aussi autorité de gestion déléguée pour les futurs programmes LEADER dont l'entrée en vigueur est repoussée au 1er janvier 2023, à l'issue des 2 années de transition de la PAC.

Au nom de la simplification, de la cohérence et de l'efficacité de l'action publique dans les territoires, il est proposé que les Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2027 (CTO) constituent les dynamiques territoriales de référence pour la mise en œuvre des fonds européens « territoriaux » sous la responsabilité de la Région.

Ainsi le syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural a été identifié par la Région comme périmètre et structure porteuse pour l'élaboration et la conduite de ces futurs contrats.

L'ensemble des EPCI seront cosignataires des Contrats territoriaux Occitanie 2022-2027, aux côtés des Territoires de Projet dont ils sont membres.

Pour rappel, le PETR Vidourle Camargue a porté sur la période précédente le CTO, le programme LEADER et ATI FEDER « volet rural ». La candidature DLAL FEAMPA 23-28 (Pêche et aquaculture) a déjà fait l'objet d'un dépôt en juillet 2021 et sera conventionnée en juillet 2022 pour son démarrage.

Le dialogue territorial mené par la Région avec le PETR précise le calendrier 2022 suivant :

- 5 avril : 1^{er} comité de pilotage pour l'élaboration du CTO 2022-28 Vidourle Camargue
- 29 avril : dépôt de la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt LEADER
- 3 juin : sélection en commission permanente régionale des territoires de projets candidats
- Eté/automne : dépôts des candidatures CTO, LEADER et FEDER

Mme Katy Guyot prend la parole en tant que Conseillère régionale afin de préciser la volonté politique de la Présidente de région de fusionner le CTO et le CRTE. Cela n'a pu se faire. L'instruction des dossiers se fera de façon collégiale.

Il est proposé au Comité syndical :

- De désigner le PETR Vidourle Camargue « périmètre de référence » et structure porteuse du CTO et des fonds européens territoriaux en tant que territoire de projets,
- De répondre aux appels à manifestations d'intérêt et à candidatures lancés par la Région Occitanie,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Il n'y a pas de question des élus du Comité syndical

Résultat du vote :

Vote pour : 38

Abstention : 0

Vote contre : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Plan manades : M. Martinez présente l'affiche de la manifestation. Il rappelle l'objectif de soutien à une filière en difficulté et pilier de notre économie locale et de nos traditions.

M. Pascal demande si une communication sur différents supports est prévue. M. Charlier précise et décline les différents supports mobilisés, parutions Midi Libre, radio, réseaux sociaux, sites internet...

Il est demandé comment peuvent être mobilisées les écoles ?

M. Martinez pense que cette action doit être portée par les EPCI comme il l'a fait lui-même à Pays de Sommières avec une journée spécialement dédiée aux écoles qui seront invitées à participer.

L'ordre du jour étant achevé, M. Martinez remercie les élus, la séance est close à 18h50.

Prochain comité syndical : mercredi 6 juillet

Fait à Aimargues, le 8 avril 2022,

Le Secrétaire de séance, Olivier PENIN

Le Président, Pierre MARTINEZ

